APPRANCHI PAR L'EDITEUR

5E. ANNEE, No. 49. MANITOBA. JEUDI, 18 MAI, 1876.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 40 00
" un qrt. de colonne 60 00

Redige par un Comite de Redaction

A Louer.

Une excellente maison sur la rue Taché, St. Boniface.

S'adresser au propriétaire.

ELIE TASSÉ.

Avis de l'Administration.

Tous les comptes, envois d'argent, commandes, demandes ou plaintes d'abonnés devront dorénavant être adressés à J. C. S. Royal, seul gérant, à St. Boniface, Manitoba.

Nul reçu ne sera valable s'il n'est acquitté par le gérant.

LE "METIS."

Jeudi, 18 Mai, 1876.

L'Impératrice des Indes et l'Amnistie.

Le nouveau titre d'impératrice des Indes que doit assumer la Reine d'Angleterre ayant inspiré à certains membres du parlement anglais l'idée de demander à cette occasion une amnistie complète pour toutes les personnes convaincues d'offenses politiques, *La Minerve* de Montréal fait à ce propos les reflexions suivantes :

"Il est d'usage que les souverains marquent les évènements agréables ou remarquables de leur règne par l'exercice de la clémence. L'autorité choisit ces circonstances pour faire participer à sa joie le plus grand nombre de ses sujets et pour se rallier à force de générosité ses ennemis les plus acharnés.

"Si ce sont les idées qui ont dominé les souverains en général dans les circonstances ordinaires, combien, à plus forte raison, devons-nous implorer l'exercice de la clémence royale pour des personnes qui n'ont été coupables que de trop d'attachement aux droits dont le citoyen anglais est jaloux et qu'il défendrait au prix de son sang !

"Il serait donc convenable de supplier la Reine de faire grâce complète à MM. Riel et Lépine et à tous ceux qui se sont trouvés mêlés aux événements de 1869-70. Ce serait une excellente occasion de régler définitivement une question qui a laissé tant de germes de mécontentement, et qui les nourrira, tant que ces malheureux n'auront pas reçu leurs droits et privilèges de sujets britanniques.

"Nous espérons donc que nos gouvernants ne failliront pas à leur tâche et qu'ils se serviront de leur influence à Londres pour obtenir de Sa Majesté cet acte de clémence et de réparation."

Nous nous associons à notre confrère pour solliciter pour la centième fois cette grande mesure de justice.

L'Echo de Beauharnois a publié un bon article sur l'immigration à Manitoba ; nous en extrayons ce qui suit :

"Le moment est bien choisi. On a besoin de cultivateurs intelligents et aimant le travail pour ensemencer les immenses certain de la Rivière Rouge. Les canadiens qui désirent laisser un patrimoine à leurs descendants, tout en s'assurant à eux mêmes, un avenir certain, ne sauraient mieux faire qu'en allant retrouver à Manitoba ceux qui les ont dévancés et qui les recevront sans doute les bras ouverts comme des frères trop longtemps séparés

"Emparons nous donc du sol, car avant tout nous sommes un peuple qui par ses tendances et ses aptitudes nationales est destiné à l'agriculture ; ce sera aussi le moyen le plus efficace de résister à l'absortion des races étrangères.

"Nous ne saurions trop encourager l'idée d'émigration vers Manitoba, parce nous sommes assurés de retrouver dans cette province sœur, notre religion, nos langues, nos lois et des terres pour nos enfants."

Nous lisons dans le *Réveil* de Woonsocket :

"Le départ des familles canadiennes qui s'en vont à Manitoba est définitivement fixé à vendredi, le 5 mai.

"Quatorze de nos braves familles de Woonsocket nous quitteront pour aller tenter fortune dans le nouveau territoire. Environ 100 familles des diverses parties des Etats Unis se joindront à Worcester pour vendredi. Worcester est le point de ralliement des colons.

Un correspondant du *N.-Monde* qui signe *Manitobien* répondant à l'un des journaux de Montréal qui pensait que l'émigration à Manitoba ne devait venir que des Etats-Unis, prétend avec beaucoup de raison que l'un des puissants moyens de détourner nos nationaux de la ligne 45ième, c'est de les pousser vers Manitoba. En venant ici, l'influence de ces emigrés n'est pas perdue, comme chez nos voisins, au point de vue national. Au contraire, ce nouveau renfort accroit nos forces d'autant, et constitue pour nos immunités et nos privilèges une garantie plus solide, sans être une menace pour personne.

Decisions Ministerielles.

On sait que M. Davis, chef du Cabinet actuel, en formant son administration avec M. Royal à la veille des élections générales de 1874, avait déclaré comme l'un des principaux articles de son programme le rétablissement de l'équilibre des dépenses publiques avec la recette. Ce n'était pas un problème aisé que le nouveau ministère s'engageait à résoudre. Il s'agissait de rien moins que de faire descendre en douze mois le budget, de cent trente cinq mille piastres à soixante cinq mille, sans nuire en rien à l'efficacité du service public.

Réformes générales, audition sévère de comptes, contrôle rigoureux sur les moindres dépenses, diminution de certains services, le nouveau ministère mit tout en œuvre pour réaliser ce dessein. Vint un jour où il fallut se convaincre que les dépenses pouvaient bien etre diminuées de $25 à $30,000 sur un budget précédent de $135,000 ; mais là s'arrêtait la limite du possible. C'est dans ces circonstances qu'eut lieu le voyage de MM Davis et Royal à Ottawa l'automne dernier.

On sait que les ministres délégués revinrent avec un succès satisfaisant ; ils avaient demandé une augmentation de subvention de $40,000 ; le Ministre de la Justice leur en fit obtenir $25,000 Or, c'est précisément la différence entre le chiffre demandé et le chiffre obtenu qui constitue l'écart signalé en ce moment entre les dépenses et la recette. Notre situation financière se solderait, dit on, au 1er de juillet prochain par un déficit de plusieurs milliers de piastres.

En présence de ce résultat si peu heureux de tant d'efforts énergiques et persévérants, l'Hon. M. Davis aurait eu d'abord, si l'on en croit ses amis, l'idée de remettre son portefeuille entre les mains du Lieut. Gouverneur, en déclarant l'impossibilité où il se trouvait avec ses collègues de remplir leur programme. Plusieurs reunions des ministres ont eu lieu dans lesquelles la situation a dû être pleinement discutée et envisagée sous toutes ses faces. Il fut enfin décidé de tenter un dernier et suprême effort, et de donner la dernière et meilleure preuve au gouvernement d'Ottawa et à l'opinion publique de toute la Puissance de la bonne foi du Cabinet de Manitoba. La politique agréée fut soumise au Gouverneur le 11 du courant, qui y donna son assentiment avec beaucoup d'hésitation, dit on ; en voici les principaux détails :

Le traitement des Ministres est diminué de 10 p. cent. et porté à $1,800 au lieu de $2,000. Deux charges sont abolies de fait ; l'une est réunie sans salaire à celle du Secrétaire Particulier du Lieut Gouverneur, c'est la charge de Greffier du Conseil Exécutif ; et l'autre, celle de Surintendant des Travaux Publics, remplie avec tant d'efficacité depuis six ans par notre ami M. V. Beaupré, est formellement abolie. Ces deux traitements réunis forment près de $2,000.

Les employés de la Cour du Banc de la Reine, les Greffiers des Cours de Comté et les Registrateurs déjà si peu payés sont tous réduits de $100 à $200 chacun ; de leur côté, les députés Trésorier-Provincial et Secrétaire-Provincial subissent chacun une diminution de $200. Cette mesure extraordinaire n'aura d'effet qu'au 1er de juillet prochain et mettra seule plus de $4,000 à la disposition de notre chétif budget Une réduction dans les crédits du Département des Travaux Publics de plus de $8,000 aura également lieu ainsi qu'une autre de $3,000 dans le service des impersions.

On comprend que cette mesure fasse une sinécure du plus occupé des portefeuilles, celui de Ministre des Travaux Publics, et que du moment qu'il se trouvait un des membres du Cabinet assez dévoué pour faire seul la besogne qui restait, les services si précieux et si mal rétribués de M. Beaupré devenaient superflus. Le Conseil Exécutif s'est vu, à son grand regret, dans la pénible nécessité de remercier ce dernier officier.

D'un autre côté, comme le besoin se fesait sentir depuis longtemps de donner un chef responsable au Département si important de l'Administration de la Justice, M Royal a cru cette fois faire taire ses répugnances devant les pressantes sollicitations de M. Davis et accepter la charge de Procureur-Général qui lui a été offerte à maintes reprises depuis la session de 1875. Mais comme la province n'a pas les moyens de payer son Procureur-Général le titulaire en remplira les onéreuses fonctions sans salaire. M. Royal a dû également accepter la charge de Secrétaire Provincial, et cumuler deux départements avec le traitement réduit d'un seul.

L'Hon. M. Norquay devient Ministres des Travaux Publics sans député, ni secrétaire, ni même de messager.

C'est avec un sentiment de honte et de profonde humiliation que nous enrégistrons le dénouement de cette triste situation faite par un régime boiteux, encore plus que la parcimonie du gouvernement général. Une province, un régime politique ne doit pas exiger de ses hommes publics les sacrifices considérables faits en ce moment par le Cabinet Davis Royal ; un gouvernement ne doit pas être forcé de jeter du jour au lendemain sur le pavé des hommes qui l'on servi fidèlement depuis six ans. La pauvreté qui lui est imposée le force d'être injuste, et s'il vient un moment où, après avoir épuisé tous les moyens, une province cesse d'avoir assez d'argent pour payer ceux qui la servent, à qui doit remonter la responsabilité de cette banqueroute sociale ?

Pourtant, nos délégués n'avaient demandé que le juste nécessaire à Ottawa, et le Parlement le leur aurait accordé, si le ministère fédéral l'eut proposé !

La *Gazette Officielle*, qui nous apprend les changements que nous venons d'énumérer, se tait sur les réductions décidées dans les credits de la dernière session ; mais nous croyons savoir que le gouvernement a préféré diminuer les salaires plutôt que de toucher en rien aux crédits des Ecoles, des Hôpitaux, de l'Administration de la Justice et de l'Agriculture, déjà si faibles et si insuffisants.

NOS COMPATRIOTES DES ETATS-UNIS.

Les journaux et des lettres particulières nous apprennent que près de cent familles canadiennes sont parties depuis le 5 du courant de divers points des Etats Unis en route pour Manitoba. Le *Courrier Canadien* leur adresse de magnifiques adieux par la plume si sage et si patriotique du Dr. G Archambault de Woonsocket, et l'illustre et dévoué Père Lacombe, O. M I. une lettre admirable de concision et d'esprit chrétien.

Nous savons tous ici que ce missionnaire au cœur zélé, au patriotisme infatigable s'est fait dans ces derniers temps le grand agent d'immigration cannadienne à Manitoba. Lettres, voyages, conférences, discours, il s'emble n'avoir rien négligé pour faire tourner les esprits et l'attention en Canada et aux Etats Unis vers les fertiles plateaux canadiens de l'Ouest. Il parle la vérité, ne déguise rien, mais aussi il ne déprécie rien ; et la foule se lève à sa voix.

Le branle est donné, et déjà un premier convoi de colons nous arrive accompagnés qu'ils sont des vœux, des recommandations et des bénédictions de ceux qu'ils laissent derrière eux. Nous les acceuillons dans ces mêmes sentiments, et nous leur souhaitons la bienvenue comme à de vieux amis, comme à des membres de la même famille canadienne, comme à des frères.

Il n'est pas un seul canadien, pas un seul métis canadien qui ne se joigne à nous pour fêter leur arrivée et leur ouvrir les bras.

Est-ce à dire que nous allons les faire riches dès le lendemain de leur descente du bateau ? Non, et ce serait d'ailleurs leur faire injure que de croire qu'ils en ont l'idée. Ils viennent chercher ici l'aisance dans le travail, le chez soi entouré de leurs enfants, la vie religieuse à l'ombre du clocher béni, la vie nationale sous l'égide d'institutions libres et vigoureuses, la noble vie des champs, les mâles jouissances de la propriété et les fruits certains d'un labeur rude et persévérant. Ils viennent chercher ce que sont venus chercher avant eux les pères de la population actuelle du pays, à la suite des saints missionnaires.

Ce qu'ils ont le droit d'espérer et d'attendre de nous c'est l'amitié, c'est l'assistance fraternelle, c'est la sympathie franche et cordiale. Nous sommes tous riches de cette richesse du cœur, et tous nous saurons le prouver à nos compatriotes qui arrivent.

Ils auront besoin de conseils et de renseignements ; ils auront besoin de ne pas se laisser décourager par les premières difficultés du séjour ; qu'ils trouvent en chacun de nous un ami, un frère, un compatriote.

— L'élection des officiers de la St. Jean Baptiste aura lieu, dimanche prochain.

Nouvelles D'Europe.

Rome, 28 avril.—Les représentants de quelques grandes puissances ont eu dernièrement une conférence avec plusieurs cardinaux influents, dans le but d'aviser aux meilleurs moyens de mettre fin aux conflits entre l'Eglise et quelques Etats. Les cardinaux déclarèrent unanimement que la paix était impossible sans que l'indépendance spirituelle de l'Eglise soit bien reconnue.

—

Rome, 30.—On a eu de nouvelles informations au sujet de la conférence qui a eu lieu dernièrement entre les représentants de quelques grandes puissances et plusieurs membres influents du Sacré-Collège, dans le but d'aviser aux meilleurs moyens à adopter pour mettre un terme aux conflits qui existent entre l'Eglise des divers Etats. Certains représentants ayant fait entrevoir que si le siège apostolique devenait vacant, on pourrait élire un pape qui serait favorable à une politique conciliatrice, les cardinaux ont répondu que la santé du Saint-Père était excellente, que rien ne faisait prévoir qu'on aurait de sitôt à lui choisir un successeur, et que de plus, il était certain qu'en face de l'unanimité de l'Eglise catholique le pape futur n'apporterait pas de changements à la politique actuelle.

—

Paris, 2.—Le projet d'une exposition universelle, en 1877, semble être reçue avec beaucoup de faveur. L'Angleterre, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne et la Russie ont promis leur concours par la voix de leurs ministres.

—

Londres, 30.—D'après des avis transmis de la Nouvelle-Guinée à Londres, le roi de Dahomey aurait refusé de payer l'amende à lui imposée pour avoir maltraité un sujet anglais, et aurait envoyé une lettre insultante à l'amiral anglais, l'invitant à visiter Dahomey, où il recevrait le paiement de l'indemnité en poudre et en balles.

—

Londres, 28.—La *Gazette* d'aujourd'hui contient la proclamation officielle, conférant le titre d'impératrice des Indes à la reine d'Angleterre.

Ce soir, à la Chambre des Communes, en réponse à M. Thomas Thornhill, député de Suffolk ouest, M. Sowther, sous secrétaire d'Etat du département des affaires étrangères, a dit que Lord Carnarvon, secrétaire des colonies, avait envoyé hier une dépêche au gouverneur des Barbades, lui demandant des details sur l'état des affaires dans l'île.

La réponse reçue aujourd'hui dit que depuis samedi dernier, il n'y avait pas eu de troubles. Quatre-vingt dix personnes ont été arrêtées durant l'émeute, et trois cent quatre-vingt-dix, quelque temps après, pour avoir participé à l'émeute ou recelé des objets volés. Un émeutier a été tué ; deux sont morts de leurs blessures, et seize autres ont été blessés plus ou moins grièvement.

On a la conviction que le calme va se rétablir.

NOUVELLES DU CANADA.

—

L'hon. E. Perry, sénateur, est décédé le 1er mai à Cobourg, Ontario, à l'âge de quatre vingt douze ans.

—

Le *Journal de Québec* dit qu'il est rumeur que Lord Dufferin et sa famille iront, de bonne heure en mai, résider à la citadelle.

—

Le conseil de Ville de Toronto a décidé d'adresser une invitation à l'Empereur du Brésil, pour le prier de visiter la capitale du Haut Canada.

—

Le Gén. Smyth a envoyé une réquisition au département de la guerre, en Angleterre, pour obtenir dix canons de gros calibre, pour la citadelle de Québec

—

On dit que M Smith, ministre de la marine et des pêcheries, se retirera du Cabinet pour se consacrer entièrement au soin de ses affaires personnelles.

—

On dit qu'à l'avenir le gouvernement interprétera le traité de Washington d'une façon plus sévère, dans les causes où les privilèges accordés aux américains, en vertu de ce traité, seront en jeu.

—

Garibaldi juge par sa fille.—Une correspondance de Gênes à la *Gazette du Midi* commence par ces mots : " Mme Ganzio, la fille de Garibaldi, demeure à Gênes ; elle fait parfois des voyages à Rome auprès de son père. Elle dit qu'il est toujours plus irascible et d'humeur *diabolique*.

—

Le *Free Press* d'Ottawa publie une statistique dans laquelle il démontre que les bureaux du gouvernement à Ottawa renferments 160 employés : De ce nombre il y a 89 irlandais, 24 anglais, 23 écossais, 15 canadiens et 9 américains.

—

Lord Carnarvon a télégraphié dernièrement au gouverneur-général qu'il était important qu'un représentant du Canada s'entende avec les ministres anglais au sujet du bill de la marine marchande, actuellement soumis au Parlement. Le député ministre de la marine est parti pour l'Angleterre, chargé de cette mission.

—

Les journaux de Québec disent que M. E. Moreau, secrétaire du département des travaux publics, va être nommé secrétaire des Commissaires du chemin de fer du Nord avec un salaire annuel de $2,500, M. J. E. Fontaine, assistant-secrétaire remplacerait M. Moreau comme secrétaire et M. Ernest Gagnon serait nommé à la place de M. Fontaine.

—

C'est un canadien qui est l'homme le plus vieux actuellement vivant aux Etats Unis. Il se nomme Etienne Gauldinot et est né dans un petit village des environs de Québec le 19 mars 1752, ce qui lui donne plus de 124 ans. Il demeure maintenant à Franklin dans le comté de Clermont, (Ohio). Il ne parle que fort peu, mais marche encore assez bien à l'aide d'une canne.

—

Delegation.—Samedi soir, 29 mai dernier, M. Charles Belleau, chef d'atelier de la Compagnie d'Imprimerie Canadienne, (Imprimeur et Editeur du *Nouveau Monde*,) a été choisi par l'Union Typographique Jacques Cartier, pour la représenter à la Convention de l'Union Typographique Internationale, qui aura lieu à Philadelphie, le 3 juillet prochain. Ce choix est heureux sous tous les rapports. M. Belleau est frère du chef des jobs et presses du *Métis*, M. J. B. Belleau.

—

Un jugement très important vient d'être rendu à la Cour d'Amirauté, Québec, par S. H O'Kill Stuart, dans la cause de la compagnie de la ligne Mitchell, propriétaire du vapeur *Normanton*, qui avait été coulé à fond dans le St. Laurent, par la barque " N. Churchill." Son Honneur a décidé que l'équipage de la barque " N. Churchill " ne devait pas porter la responsabilité de l'accident, et a en conséquence condamné la ligne Mitchell au paiement des frais de procédure.

Le Dr. Brownson, converti au catholicisme, qui publiait une célèbre révue dogmatique, littéraire et scientifique, vient de mourir.

—

L'empereur du Brésil, Don Pedro, l'Impératrice et leur suite sont arrivés à New York le 29 avril. Le dimanche, ils ont assisté à la messe à la cathédrale St. Patrick. Leurs Majestés, après avoir visiter la Californie devaient, être à Philadelphie le 10 Mai courant pour l'ouverture de l'exposition.

—

Il vient de se former dans les Etats Unis une nouvelle secte de protestants. Ils prennent à la lettre ces paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ : " Si vous ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux." Ainsi ces nouveaux sectaires s'appliquent à la manière de parler et d'agir des tout petits enfants ; ils bégaient les mots et jouent à des jeux enfantins. On voit des hommes de soixante ans jouer aux billes sur le chemin, ou aller à cheval sur un bâton : de vieilles grand'mères avec des poupées, etc. Ces gens-là ce qualifient du titre d'*enfants Chrétiens*.

NOUVELLES LOCALES.

—Offenbach est à New York.

—Les feux de prairie commencent à sévir.

—On parle d'un nouveau magasin à St. Boniface.

—L'avoine se vend aujourd'hui à 70 cents, et les patates 75 et 80 cts.

—Un vapeur a quitté Sarnia le 12 avec 1200 émigrants.

—Plusieurs canadiens sont partis d'Ottawa, pour venir s'établir ici.

—La pluie de samedi dernier et de dimanche a fait beaucoup de bien.

—Le bois de corde, chêne, huit pieds de long, descendus en cages se vend de $4 à $7 la corde.

—Le nombre des maisons ou logis inoccupés à Winnipeg est considérable cette année.

—M Larivière va ériger des hangards à grain en arrière de son magasin, à St Boniface.

—Le Prince de Galles est rentré en Angleterre, retour d'Inde, le 11 mai courant.

—Messire Fillion, curé de Ste Agathe, est arrivé mardi soir à l'archevèché de St. Boniface.

—On parle d'une réduction dans personnel de tous les Etats Majors salariés de la milice Canadienne.

—Une foule de 290,000 personnes a visité l'Exposition de Philadelphie le lendemain de l'ouverture, 10 mai courant.

—Le *Mail* annonce que l'Hon. Alex. McKenzie se verra dans l'impossibilité encore cette année de venir visiter Manitoba.

—Nos confrères de Québec et d'Ontario se plaignent amèrement de la température depuis la fonte des neiges.

—Un fort détachement de Mennonites doit venir grossir prochainement les rangs des 400 familles déjà fixées ici.

—Le vapeur *Swallow* voyage tous les jours entre Winnipeg et le Fort de Pierres ; il part à 5 heures p.m. et revient le lendemain vers midi

—L'hon. M Davis est parti vendredi dernier pour Bismark on l'a appelé subitement un grave accident arrivé à son frére.

—Les prix de passage entre Winnipeg et Moorhead sont maintenant réduits à $15, et le trajet se fait en 36 heures ou *à peu près*.

—Les canadiens-français partis le 5 courant de la Nouvelle Angleterre, sont attendus sous peu : ils ont pu être retardés sur les lacs.

—Le *Star* de Moorhead, annonçait, la semaine dernière qu'il y avait à cet endroit, plus de 2,000 tonnes de fret à destination de Manitoba.

—On annonce le départ, pour le N.-Ouest, de M. Mathew Ryan, Magistrat Stipendiaire de ces territoires Ce monsieur a dû se mettre en route le 12.

—Il est rare que les eaux de la Rivière Rouge baissent aussi rapidement. Déjà l'on commence à craindre que la navigation ne soit entravée à une date prochaine.

—M. Moylan, Inspecteur des Pénitenciers, doit visiter notre province, durant le cours de l'été pour ré-organiser notre système lorsque le nouvel édifice sera terminé.

—M Grant Surintendant des travaux sur la route Dawson, est parti d'Ottawa avec soixante hommes et quinze paires de chevaux pour continuer les travaux sur cette voie.

—Samedi dernier, anniversaire de Notre Saint Père le Pape, des drapeaux flottaient à St. Boniface sur l'Archevèché et sur quelques maisons particulières.

—Le *Globe* de Toronto rudoie vivement le Juge-en-chef. M. Wood pour avoir mal parlé du Lt. Gouverneur, M. Morris, dans son rapport de la distribution des $5,000

—La morale d'une histoire qui court en ce moment les rues de notre ville est celle ci : " avant de " partir pour le Nord Ouest il faut " payer son compte de pension."

—M. Ramsay, le trésorier démissionnaire du Conseil de ville de Winnipeg, a intenté une action en dommages de $5,000 contre ses anciens bourgeois.

—Le barreau de Sorel a présenté une adresse à S. H. le Juge Loranger à l'ouverture du Terme de la Cour Supérieure à cet endroit le 1 mai courant.

—Le premier vapeur de la ligne Sarnia est arrivé à Duluth dans la nuit du 12 courant. Il a dû faire son chemin à travers 70 milles de glace. Il portait 450 passagers.

—Le R. P. Lacombe O. M. I. a fait une conférence, le 30 avril dernier, devant l'Union catholique a Montréal, son sujet a été *Manitoba*. Le dévoué missionnaire a été très goûté.

—Nous attirons l'attention du Ministre des Tavaux Publics sur la condition dangereuse du pont de la Rivière la Seine, à St Boniface, et sur trois ou quatre ponts défoncés entre Winnipeg et St. Norbet.

—Il était temps que la navigation s'ouvrit : nos maisons de commerce manquaient de tout ou à peu près. Aujourd'hui encore, il n'y a à Winnipeg, ni peinture, ni vitres, ni pantures pour les fenêtres et portes etc.

—M. Donald Codd, agent du Bureau des Terres, fait en ce moment imprimer en français un petit résumé des lois sur les terres de la Puissance. L'anglais a été distribué la semaine dernière.

—Les gens de Lorette demandent que le grand chemin arpenté dans le haut de leurs terres soit fermé, et qu'il soit ouvert à l'endroit où passe le chemin de paroisse. Il ont adressé une petition au gouvernement à ce sujet.

—Il y aura bientôt un nouveau marchand canadien - français à Winnipeg M. Edmond Germain a quitté Ottawa, ces jours derniers pour venir tenter la fortune du commerce à Manitoba. Nous souhaitons à notre ami la bienvenue et tout le succès possible parmi nous.

—Le revenu de la Colombie Anglaise s'élève à $330 000 et ses dépenses de $500,000. Notre fortunée voisine retire à elle seule du trésor fédéral $200,000, avec une population de dix mille blancs et vingt mille sauvages. Mais aussi elle a huit votes à donner dans les Communes.

—M. Gauthier, le contracteur du Bloc Canadien de St. Boniface, ne trouve à Winnipeg en ce moment ni vitres, ni ferrements pour ses portes et fenêtres. Nos marchands de fer sont, on le voit, loin d'importer trop de marchandises. Tous les printemps la plupart se trouvent généralement à sec.

—On annonce des conditions extraordinaires de bon marché sur toutes les voies ferrées des Etats-Unis à propos de l'Exposition de Philadelphie. Ainsi, les prix de passage de St. Paul à Philadelphie et retour, sont de $54 90 ; à New-York et retour $55 90 ; à Philadelphie *viâ* New-York $56.96. Ces billets sont bons pour 60 jours sur toutes les lignes de chemins de fer.

—Le Surintendant des Sauvages de Manitoba demande des soumissions publiques pour les fournitures annuelles faites aux sauvages et pour le transport de fret entre Winnipeg et divers postes. Une remarque en passant : pourquoi ne pas publier en français également une annonce qui intéresse tant la population de ce pays ? Ces soumissions devront être reçues au Bureau du Surintendant le 6 Juin prochain.

Aux Canadiens se disposant a partir pour Manitoba.

—

Nous reproduisons le magnifique adieu suivant adressé par le *Courrier Canadien* de Woonsocket, R. I., Etats Unis, à nos compatriotes à la veille de leur départ pour Manitoba :

" La visite du Rév. P Lacombe et de M. Charles Lalime, agent d'immigration au Manitoba, dans divers centres canadiens a déjà produit certains résultats. Dans quelques jours, c'est à dire le 5 mai prochain, un premier détachement partira pour cette province.

" Honneur à vous, compatriotes, qui avez décidé de partir et puissiez-vous trouver là-bas la récompense due à votre énergie et à votre esprit d'entreprise! N'oubliez pas que des centaines d'autres canadiens ont les yeux sur vous ; que du rapport que vous allez faire de vos premières impressions une fois rendus là, va

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.

pendre la fondation d'une colonie nadienne. Sachez-le bien, vous nez dans vos mains les destinées de plus vaste province du Canada. vous êtes persévérants et coura ux, indubitablement vous ferez vos amis et à vos parents un rap rt favorable, et sur ce, ils iront us rejoindre, ils iront faire fructi r cet arbre planté par vous. bandonnant ces manufactures som es et malfaisantes par l'air infecte l'on y respire, ils iront faire sur r dans cette belle contrée de jolies roisses canadiennes. Vous aurez, est vrai, à vous livrer à de rudes avaux, il vous faudra éprouver en des privations ; mais qu'est le avail quand il porte avec lui la ie et le contentement? N'est il s vrai qu'ici, aux Etats Unis, vous ez rarement éprouvé une vraie sa sfaction? Lorsqu'il vous faut cha e matin aller éveiller ces chers nfants encore jeunes, pour se ren re à la manufacture, votre cœur, us le savons, saigne à chaque fois soir, lorsque assis au coin du feu vec votre épouse, vous pensez à l'a nir de ces enfants, vous éprouvez chaque fois un sentiment profond e tristesse ! Vous vous dites : est donc vrai qu'ils vont être servi urs toute leur vie ? n'y a t il pas moyen de sortir de cette impasse ? h ! bien, ces moyens, voici qu'on s met à votre disposition. Avez ous le courage et l'ambition qu'a aient nos ancêtres quand ils vin ent s'établir sur les terres non dé richées du Bas Canada ? Si oui, ous pouvez réussir comme eux. omme eux, vous pouvez devenir itoyens, et ce qui est doublement consolant, citoyens d'une des pro inces de votre pays natal. Pour ne somme insignifiante, vous pour z établir vos enfants à côté de ous et voir les enfants de vos en fants s'établir aussi non loin de ous.

" Examinez bien, sachez bien vous endre compte de la responsabilité ui va peser sur vous. Si par man ue de courage et de persévérance us alliez vous lasser dès les pre iers mois de votre arrivée ; qu'ar iverait il ? Vous viendriez repren re votre place dans les rangs déjà rop serrés de vos compatriotes qui ont aux Etats-Unis ; encore ~~une~~ ois vous viendriez courber l'échine levant l'attitude fière et hautaine de maitres américains. Vous détruiriez s espérances de nos hommes d'état canadiens qui comptent sur vous our aller contrebalancer l'immigra ion anglaise. Vous feriez renoncer ous les canadiens-français à l'espoir le voir Manitoba devenir plus tard une province au moins moitié fran aise. Vous donneriez à croire aux étrangers que vous n'êtes des gens propres qu'à travailler pour les au tres et incapables de rien entrepren dre. Votre exemple de découragement empêcherait une foule d'autres canadiens de prendre cette direction qui doit être bonne, puisque les autres sujets britanniques s'y rendent en grand nombre et s'y établissent.

" Si au contraire, vous donnez l'exemple du courage et de la persévérance, vous trouverez de nombreux imitateurs. Vos sueurs, vos fatigues et vos ennuis féconderont une autre province de Québec. Vos noms inscrits sur le livre de notre agent d'immigration, passeront à la postérité qui dira en lisant plus tard ces noms : voilà les premiers canadiens-français qui ne craignirent point de s'enfoncer dans ces vastes prairies du nord-ouest, et qui jetèrent les bases qui devaient asseoir une belle colonie d'agriculteurs canadiens-français...Votre départ fera époque dans l'histoire de notre nationalité. Qui nous dit, si le 5 de mai ne deviendra pas plus tard à être chômé par tous les canadiens de Manitoba ?

" Vous partez, c'est très bien, votre détermination est belle et patriotique ; cet acte de votre part, prouve que vous aimez vos enfants et que vous êtes attachés à votre pays. Le ciel, nous l'espérons, bénira vos généreux efforts. Adieu ! que notre dernier conseil pour vous soit celui-ci : soyez courageux ; ne vous effrayez pas en arrivant de la nudité et de l'air sauvage de ces immenses terrains ; ne vous lassez pas des travaux pénibles auxquels vous allez être obligés de vous livrer ; que le souvenir d'une maison plus confortable, d'une nourriture plus variée, d'un habit plus fin ne vous séduise pas. Un peu de patience et avant longtemps vous jouirez de tout le confort voulu pour être heureux. Encore une fois, adieu ! bon voyage ! "......

Dr G. ARCHAMBAULT.

COIN POUR RIRE.

—Un bourgeois, causant avec un musicien bien connu, lui disait :

—Voyez vous, il ne faut jamais contredire la vocation des enfants. Ainsi, tenez, moi, j'ai un fils ; il montrait des dispositions pour la musique ; eh bien, je l'ai laissé faire.

—Il a réussi ?

—Je crois bien. Aujourd'hui il est accordeur de pianos.

La série serait incomplète si M. Prud'homme n'avait son petit mot à dire.

Il a amené son fils voir les inondations.

Lorsqu'ils passent devant l'Hôtel Dieu, le gamin s'écrie :

—Oh ! p'pa l'eau qui est dans l'hôpital !

—Mon fils, observe gravement M. Prud'homme, les débordements conduisent toujours à l'hôpital.

Il y a fort heureusement des gamins plus ferrés ; témoin ce petit dialogue sur le Pont Neuf :

—Papa, cette eau là, où donc elle va ? demande l'un.

—Dans la mer, mon petit Georges.

—Ah ! alors la mer va déborder..

—Oh non, reprend le plus jeune, puisque, dans la mer, il y a des éponges !

Dans le même ordre d'idées, citons quelques proverbes carnavalesques du *Tam Tam*, dans lesquels, ne manque pas de nous dire ce joyeux confrère, la sagesse des nations est affublée d'un faux nez.

—Plus on a de fonds plus on rit.

—La pépie vient en mangeant.

—Il n'y a pas de pot au-feu sans fumer.

—Les petits cabots entretiennent l'amitié.

—Ce qui nuit n'est pas l'or.

—Nécessiteux n'a pas de louis.

Petit polisson deviendra grand si Dieu lui prête l'eau de vie.

A force de fort gèrer on devient fort gérant.

Il n'y a pas de *petits* chez soi—lorsque l'on a flanqué tous ses enfants en nourrice.

Qui n'entend qu'une croche n'entend qu'un son.

Entre l'arme et la crosse, il ne faut pas mettre le doigt.

A père avare, enfant pour digue.

Il faut battre son frere quand il est chauve.

Aux grands mots beaucoup de lettres.

Quand le vin est tiré—d'autre chose que du raisin—il ne faut pas le boire

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Nous lisons dans le *Messager du Cœur de Jésus* le récit d'une conversion miraculeuse, arrivée en Australie :

Un évêque missionnaire, vicaire apostolique de l'Australie, récemment arrivé de Rome, a raconté au Saint Père et à ses prelats, desquels nous le tenons directement, un fait prodigieux qu'il est bon de divulguer. Il s'agit de la conversion d'une jeune sauvage qui d'elle même, s'est présentée aux missionnaires et leur a demandé le baptême. Comme les missionnaires objectaient qu'ils ne pouvaient la baptiser avant qu'elle ne fût instruite de la religion catholique, elle répondit qu'elle en avait été instruite par l'apôtre Saint Pierre, qui lui était apparu sous la forme d'un vieillard vénérable, et qui, en l'instruisant lui avait révélé qu'une prochaine et terrible persécution allait sévir, en tous lieux contre la religion de Jésus Christ. Les missionnaires cependant hésitaient à croire à son récit. Ils la conduisirent donc au vicaire apostolique qui l'interrogea lui même et la touva, en effet, parfaitement instruite des vérités de la foi. Il la baptisa et depuis lors, l'heureuse convertie pleine de zèle et visiblement assistée par la grâce divine, prêche aux sauvages et en convertit un grand nombre.

On sait avec quelle faveur la nomination de Mgr. MacCloskey comme cardinal a été accueilli aux Etats Unis. Les Américains toujours avides de distinctions et de grandeurs, se sont déclarés flattés de cet honneur que le Pape faisait à leur nation en y choisissant un prince de son Eglise Le *Herald* de New-York, surtout, qui a un faible pour les têtes couronnées, et les princes en général, se montra empressé et flatteur auprès du nouveau cardinal.

Mais l'ambition augmente avec les honneurs, et voici maintenant que le *Herald* adresse une supplique au Souverain Pontife, où il a fait valoir les droits des Etats Unis, et explique que la République se trouverait honorée si le Saint-Siège nommait encore trois ou quatre cardinaux américains, un à St. Louis, un à St. Francisco, un autre à Charleston. Il réproduit un article d'un journal catholique de cette dernière ville, qui demande la pourpre pour l'évêque de la Caroline du Sud Mgr. Lynch.

VARIETES.

Une jolie lettre du sculpteur Préault, lettre par laquelle il recommandait l'autre jour un jeune artiste à un directeur.

" Mon cher ami,

" Le porteur de ce billet me demande un mot de recommandation pour vous Il se dit comique: s'il l'est, remerciez-moi: s'il ne l'est pas, remerciez-le."

* *

C'est Calino qui répondit à quelqu'un qui faisait remarquer que la lune était bien pâle :

— Elle a passe tant de nuits !

Naissance.

A St. Boniface, le 17 courant, Madame J. Dubuc, une fille.

Dissolution de Societe.

La Société Professionnelle existant depuis 1871 entre MM. ROYAL et DUBUC, est dissoute depuis le 1er courant. Toutes les dettes dues à la Société devront être payées à M. J. DUBUC.

JOSEPH ROYAL.
JOSEPH DUBUC.

Winnipeg, 8 Mai, 1876. 2f

W. H. LYON,

GRANDE - RUE,—WINNIPEG,

Vis-à-vis le Nouveau Bureau de Poste.

—IMPORTATEUR—

DE GROS ET DE DETAIL,

COMMERÇANT EN PRODUITS, ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, CIGARES, CHAUSSURES

et

MARCHAND A COMMISSION EN GENERAL

Cette Maison donne toute son attention aux consignations de produits et de toute espèce de Marchandises qui lui sont faites ; il en est rendu compte sans délai.

Avances libérales faites sur des consignations

Winnipeg, 15 Mai, 1876. 3m

AVIS

LE MAGNIFIQUE CHEVAL

" Jeune Canadien,"

Importé ici l'été dernier, a remporté le 1er prix à la dernière Exposition du Comté de Selkirk.

C'est le plus joli cheval qui soit venu à Manitoba et le Nord-Ouest.

Tous ceux qui désirent améliorer la race de leurs chevaux feraient bien d'en profiter durant la saison qui va commencer.

Pour les conditions et autres informations s'adresser au propriétaire, à St. Boniface, près de la Traverse.

OCT. ALLARD,
Propriétaire.

St. Boniface, 9 Mars, 1876. L77

Mis en Fourriere.

Un étalon d'environ deux ans, sous poil blanc, et ayant deux taches rouges sur les épaules, les deux pattes de devant et celle de gauche de derrière noires jusqu'aux genoux, les oreilles rouges, la crinière grisâtre, les yeux blancs, et nulle trace d'étampe.

Le propriétaire est tenu de venir le réclamer et payer les frais.

P THIBERT,
Gardien d'Enclos.

St. Fr.-Xavier Ouest, 7 Mai, 1876. 2f

Impounded.

A Stallion, about two years old, white, with two red spots on the shoulders ; the two fore legs and the left hind one are black to the knees, the ears red ; the mane grey ; the eyes white, and no visible mark of any stamp.

The owner is requested to claim the above, prove property and pay the costs.

P. THIBERT,
Pound keeper.

St. Fr.-Xavier West, 7th May, 1876.

Entrepot Medical

DE

M. BANKS,

CHIMISTE ET PHARMACIEN.

Assortiment complet de toutes les Drogues, Médecines et articles qui se trouvent dans une pharmacie de première classe.

Prescriptions de Médecins et Recettes de famille préparées avec soin.

Se souvenir du local qui se trouve vis-à-vis la Bâtisse du Nouveau Marché.

Winnipeg, 5 Mai, 1876. 6m. 48L.

SOCIETE

Permanenie de Construction

DE

MANITOBA.

LES Actionnaires sont avertis que le premier versement sur leurs parts doit être fait le ou avant le 25 AVRIL entre les mains du Trésorier à la Banque d'Ontario.

C. U. LINDSAY,
Secrétaire.

Winnipeg, 11 Avril, 1876. L.86.2f

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adesser a J. C. S. ROYAL, Gerant.

Grande Vente a Bon Marche

CHEZ

A. & F. GINGRAS,

Grande-Rue - - Winnipeg,

De Marchandises de Nouveautés et de Hardes Faites

POUR UNE VALEUR DE

$10,000 DIX MILLE PIASTRES $10,000

——oo——

Comme la vente sans réserve de tout ce magasin doit se faire dans l'espace de trois semaines, le public est respectueusement averti de se hâter.

Bon marché sans exemple ; vente sans réserve.

Avis est par le présent donné qu'aussitôt les trois semaines expirées, les livres seront clos, et tous les comptes dûs à la Maison A & F. GINGRAS seront confiés à un Collecteur pour en opérer la rentrée immédiate.

SOUVENEZ-VOUS DE FAIRE VISITE CHEZ

A. & F. GINGRAS,

Grande-Rue, Winnipeg.

Winnipeg, 5 Mai, 1876. 2f-48L.

MAUVAISE RELIURE

GEO. WOODS & CO.'S PARLOR ORGANS.

Excel in Quality of Tone, Thorough Workmanship, Elegant Designs and Finish, and Wonderful Variety of their Combination Solo Stops, Eoline, Vox Humana, and Piano. The latter never requiring Tuning, and giving the Organ the Brilliancy and Promptness of the Piano.

These remarkable instruments possess capacities for musical effects and expression never before attained. Adapted for Amateur and Professional, and an ornament in any parlor. ☞ Beautiful New Styles now ready.

GEO. WOODS & CO., Cambridgeport, Mass.

WAREROOMS: 608 Washington St., Boston; 170 State St., Chicago; 16 Ludgate Hill, London.

THE VOX HUMANA—A leading Musical Journal of selected music and valuable reading matter. By mail for $1 per year, or ten cents a number. Each number contains from $1 to $2 worth of the finest selected music. GEO. WOODS & CO., Publishers, Cambridgeport, Mass.

La plus grande Merveille DES Temps Modernes.

HOLLOWAY'S PILLS & OINTMENT

Les pilules purifient le sang, rectifient tous les desordres du foie, de l'estomac, des rognons et des intestins, et sont des plus precieuses dans tous les cas d'indisposition auxquelles sont sujettes les personnes du sexe.

Le Liniment est le seul remède sûr pour maux de jambes, vieilles blessures, et ulceres de n'importe quelle durée. Il est sans egal pour bronchite, diphtérie, rhumes, refroidissements, goutte, rhumatisme et toutes les maladies de peau.

BEWARE OF VILE AND ABOMINABLE COUNTERFEITS

Je crois de mon devoir de declarer que mes Pilules et mon Liniment ne sont ni fabriquées, ni vendus dans aucune partie des Etats-Unis.

Chaque pot et chaque boite porte le timbre du Gouvernement Anglais, avec les mots. *Holloway's Pills and Ointment, London*, graves dessus. Sur l'étiquette se trouve l'adresse 533, *Oxford Street, London*.

De misérables contrefaçons des Pilules et du Liniment Holloway se fabriquent et se vendent sous le nom de "*Holloway and Co.*, par J. F. Henry, Curran & Co., Droguistes, de New-York, avec la pretendue marque de Commerce comme suit :

Au Canada, les principaux marchands en ces contrefaçons sont

Lyman, Clare & Co.,
Northrup & Lyman, et
Lyman Brothers & Co.,

qui les achètent à bas prix de J. F Henry, Curran & Co., de New-York, et les revendent en suite aux Détaillants peu scripuleux qui les fournissent au public comme les Pilules et le Liniment veritables, fabriqués seulement au No. 533, Oxford Street, London, et qui se trouvent dans les maisons suivantes, savoir :

Evans, Mercer & Cie., Montréal.
Avery, Brown & Cie., Halifax, N. E
T. B. Barker et Fils, St. Jean, N. B
Elliot et Cie., Toronto.

qui les importent directement de

THOMAS HOLLOWAY,

533 Oxford Street, W. C.

London, 1er Janvier, 1876. 1-a-a L90

LOTERIE AU PROFIT DES RR. SS. Grises de Montreal.

OBJETS DE LA LOTERIE.

1.—Un emplacement à St. Boniface, rue Grandin, No. 314......	$300 00
2.—Un emplacement, près du Village de Chateauguay, sud-est de la riviere, 45 p. x 120 p. avec une maison en pierre, bonne résidence, valeur.........	$1200 00
3.—6 lots de terrain, à la Côte St. Antoine, (rue St. Olivier) estimés, chacun à $550............	3300 00
4.—5 lots de terrain à la Pointe St. Charles (rue de la Congrégation) estimes, chacun à $450..	2250 00
5.—Une belle Harpe, à double action richement dorée, valeur..	400 00
6.—Un très-beau bracelet en or, avec diamant, valeur...........	100 00
7.—Un tableau sur toile, "Ecce Homo," par Carlo Dolci, peintre italien.........	100 00
8.—Un bon cheval de trait, valeur	100 00
9.—2 lots de $60 chaque (1 pendule de cheminée ornamentée et une montre en or), valeur...	120 00
10.—7 lots de $30 à $50 chaque, (1 statue en bronze, une voiture d'hiver, un châle en dentelle, et divers objets d'art vai.	280 00
11.—10 lots de $20 à $30 chaque, divers objets......	250 00
12.—20 lots de $15 à $20 chaque, divers objets.........	350 00
13.—30 lots de $10 à $15 chaque, divers objets.........	375 00
14.—40 lots de $6 à $10 chaque, divers objets.........	320 00
15.—50 lots de $4 à $6 chaque, divers objets.........	250 00
16.—75 lots de $3 chaque, divers objets.........	225 00
17.—150 lots de $2 chaque, divers objets.........	300 00
18.—250 lots de $1 chaque, divers objets.........	200 00
601 lots Valeur totale des lots	$16,420 00

100,000 BILLETS.

Président Honoraire.—Son Honneur le Dr. Hingston, Maire de Montreal.

Secrétaire.—Rév. M. Bonnissant, P. S. S. S'adresser à M. le Secrétaire de l'Archevêché de St. Boniface.

Winnipeg 23 Mars, 1876 3mL56

AVIS.

LES personnes en comptes avec le Gouvernement Provincial sont par le présent notifiées qu'à partir de cette date, on exigera ces comptes en double avec l'indication du service ou Département pour lequel l'ordre a été donné.

Les pièces justifiant de l'exécution de l'ouvrage ou de la livraison des effets, de même que la requisition ou l'ordre devront accompagner les comptes.

Les personnes en compte courant avec le Gouvernement devront rendre leurs comptes tous les mois.

ALEXANDER BEGG,
Auditeur.

Bureau de l'Auditeur, Hôtel du Gouvernement, 1er Mai, 1876. j-n-o L58

Hôtel du Gouvernement.
Fort Garry, 11 Mai, 1876.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur faire les nominations suivantes :

L'Honorable Joseph Royal, de la paroisse de St. Boniface, dans le comté de Selkirk, dans la Province de Manitoba, pour être Procureur Général de la dite Province, suivant la 38 Vict. Cap. IX, 8e clause, des Statuts de Manitoba, pour en prendre le nom et en exercer toutes les fonctions necessaires, sans traitement :

L'Honorable Joseph Royal, de la paroisse de St Boniface, comté de Selkirk susdit, Province susdite, pour être Secrétaire Provincial de la dite Province, au lieu de l'Hon. John Norquay, qui a résigné comme tel ;

L'Hon John Norquay, de la paroisse de St. Andrews dans le Comté Lisgar, dans la Province de Manitoba, pour être Ministre des Travaux Publics de la dite Province au lieu de l'Hon. Joseph Royal qui a résigné comme tel.

PROCLAMATION.

Canada—Province de Manitoba.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

Alexander Morris.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le deuxième jour du mois de mai et à chacun de vous,

Salut :

ATTENDU que l'Assemblee de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le deuxième jour du mois de mai auquel temps vous etiez tenus et il vous était enjoint d'être présents,

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, par ces présentes de vous convoquer et vous enjoindre, et chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Assemblée Législative de notre Province, en notre Ville de Winnipeg, le quinzième jour du mois de juin prochain, pour y prendre en consideration l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire : ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notredite Province de Manitoba. Temoin Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable Alexander Morris, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, ce onzième jour de mai dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-seize, et de Notre Règne la Trente-neuvième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial

Extrait des Minutes du Conseil tenu en l'Hôtel du Gouvernement a Fort Garry, le 27 avril A.D. 1876 :

Que le tarif des taux de péage et les règlements ci dessous soient adoptés quant aux Traverses de la Rivière-Rouge et de l'Assiniboine entre Winnipeg et St. Boniface Est, et St. Boniface Ouest :

1. Le tarif des prix de passage, payable d'avance, est comme suit, savoir :

Piéton, aller et retour	5 cts
" un seul passage......	3 "

Le traversier devra se pourvoir de deux espèces de billets, les uns de 3 centins et les autres de 2 centins, et marqués respectivement—" ALLER "—et—" RETOUR "

Cavalier avec mule ou cheval un passage	10 cts
Animaux libres, sauf les moutons, cochons et poulins de l'année suivant la mère....	8 "
Moutons et cochons, par tête..	3 "
Charette tirée par un seul animal	12½ "
Charrette tirée par deux animaux	15 "
Buggy ou wagon, quatre roues, un seul animal......	15 "
Wagon, ou quatre roues, tiré par deux animaux	25 "
Carosse..........	25 "
Wagon, carosse ou quatre roues, tiré par plus de deux animaux	50 "
Piétons traversant la nuit entre (9) heures du soir et (6) heures du matin, un passage..........	10 "

2. Il est défendu au Traversier d'exiger quoique ce soit pour le contenu des voitures, que la charge consiste en personnes ou en marchandises.

EXEMPTIONS.

3. Les Membres du Clergé et les Sœurs de la Charité ; 2o Les Membres du Gouvernement ; tous les employés du gouvernement provincial en course de service ; le Surintendant des Travaux Publics ; le Shérif ; les messagers du gouvernement et les connétables en course de service ; 3o. Les troupes de Sa Majesté en marche, les partis de tir exceptés ; 4o. Les enterrements et tout ce qui en fait partie. Le traversier sera tenu de traverser les personnes énumérées ci-dessus sans exiger aucune rémuneration, que ces personnes soient à pied, en voiture ou à cheval.

4. (1.) Le Bac commencera ses traverses à SIX HEURES DU MATIN, chaque jour, et continuera jusqu'à NEUF HEURES DU SOIR.—Il ne restera pas plus de CINQ (5) minutes à la fois d'un côté ou de l'autre de la Rivière, de façon à ce qu'il y ait une traverse tous les DIX (10) minutes, et SIX (6) traverses par heure, excepté les jours de Dimanche, durant la Messe. Mais le traversier devra alors tenir son petit bateau à la disposition des piétons qui voudront traverser durant ce temps.

(2.) Le traversier sera tenu d'avoir toujours en aucun temps un esquif, petit bateau ou chaloupe à passagers prêt à toute éventualité.

(3.) Lorsque le Bac, pour une cause exceptionnelle et inévitable, sera forcément retenu sur un des côtés de la Rivière, plus que le temps prescrit, le traversier devra sans délai traverser les piétons qui le désireront.

(4.) La nuit, entre NEUF (9) heures du soir et SIX (6) heures du matin, le traversier devra toujours avoir une chaloupe ou bateau pour traverser les piétons.

(5.) Les bateaux ainsi que abords et côtes de la traverse devront toujours et en tout temps être tenus en bon ordre et à la disposition du public.

5 La présente Cédule contenant ce qui precède ainsi qu'un sommaire des Minutes du Conseil du 27 avril 1876, concernant l'amende pour infraction à la licence (dans les deux langues) sera affichée en tout temps dans des endroits apparents des traversiers et à la traverse de chaque côté de la Rivière

6. Le tarif des prix de péage sur l'Assiniboine, payable d'avance, est comme suit savoir :

Piétons, aller et retour.......	2 c
Cavalier avec mule ou cheval, un passage	5 "
Animaux libres, sauf les moutons, cochons, poulins de l'année suivant la mère...	5 "
Moutons et cochons, par tête	1 "
Charette tirée par un seul animal...........	10 "
Charette tirée par deux animaux...........	15 "
Buggy ou wagon, quatre roues, un seul animal......	12½ "
Wagon, ou quatre roues, tiré par deux animaux......	20 "
Carosse.........	20 "
Wagon, carosse ou quatre roues, tiré par plus de deux animaux..........	50 "
Piétons traversant la nuit entre NEUF heures du soir et SIX heures du matin, un passage..........	5 "

Dans tous les cas, le traversier pourra exiger double prix durant le service de nuit.

7 Il est défendu au Traversier d'exiger quoique ce soit pour le contenu des voitures, que la charge consiste en personnes ou en marchandises.

EXEMPTIONS.

8. Les Membres du Clergé et les Sœurs de la Charité ; 2o. Les Membres du Gouvernement ; tous les employés du gouvernement provincial en course de service ; le Surintendant des Travaux Publics ; le Sherif ; les messagers du gouvernement et les connétables en couse de service ; 3o. Les troupes de Sa Majesté en marche, les partis de tir exceptés ; 4o. Les enterrements et tout ce qui en fait partie. Le traversier sera tenu de traverser les personnes énumérées ci dessus sans exiger aucune rénumération, que ces personnes soient à pied, en voiture ou à cheval. 5o Les piétons, le dimanche, entre neuf heures du matin et 1 heure P.M.

9. La présente Cedule contenant ce qui precède ainsi qu'un sommaire des minutes du Conseil du 27 Avril 1876, concernant l'amende pour infraction à la Licence (dans les deux langues), sera affichée en tout temps dans des endroits apparents des traversiers, et à la traverse de chaque côté de la Rivière.

Extrait des Minutes du Conseil tenu en l'Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, le 27 avril A.D. 1876 :

" Sur le Rapport du Ministre des Travaux Publics le Conseil recommande que les règlements touchant les traverses licenciées entre Winnipeg et St. Boniface Est, et St Boniface Ouest fassent partie de la licence en chaque cas, et que les traversiers soient respectivement passibles d'une amende n'excédant pas *Vingt piastres* pour toute infraction des termes et conventions énumérées dans chaque Licence."

Pour extrait conforme,

SEDLEY BLANCHARD,
Greffier du Conseil Exécutif

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.